

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.08PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 475'000.- pour les travaux de  
réhabilitation des collecteurs de l'avenue Général-Guisan ainsi que la  
réhabilitation des collecteurs de la rue de la Plaine.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 mai 2013.

Elle était composée de Mmes Natacha Ribeaud Eddahbi et Anne-Louise Gilliéron, ainsi que de MM. François Gillet, Jean-Claude Monney, Nicolas Durussel, Jeyashankar Jeyaratnam, Thomas Jenni et Cédric Pillonel, rapporteur, remplaçant Madeleine Lechmann .

La délégation municipale était composée de MM. Marc-André Burkhard, Municipal, Sandro Rosselet, Chef de service STE et Vincent Nicolet, Chef du bureau technique STE. La commission les remercie pour leur disponibilité et la clareté de leurs informations.

### **Si vous n'avez pas lu le préavis**

Le préavis demande un crédit d'investissement de CHF 475'500.- pour des travaux de réhabilitations de collecteurs. Le premier tronçon concerne une conduite à la rue Général-Guisan dont l'affaissement a été constaté peu avant Noël 2012. Des travaux urgents ont permis de stabiliser la situation avant qu'un affaissement ne révèle un autre problème sur le même collecteur. Une seconde intervention, plus lourde, a été entreprise dans le but de gagner le collecteur défaillant. L'importance de ce tronçon collectant les eaux de tout le quartier justifie la clause d'urgence.

Le deuxième tronçon concerné par ce crédit se situe à la rue de la Plaine. Les infrastructures souterraines de cette rue sont particulièrement vétustes et les collecteurs n'ont pas encore été mis en séparatif. La perspective d'une requalification et d'une réhabilitation de la rue de la Plaine a été repoussée en 2020 dans le dernier plan des investissements. Il n'est donc plus possible d'attendre ce chantier pour trouver une solution visant à assurer l'étanchéité des collecteurs. Sur ce projet également, la technique utilisée sera le gainage. Cette méthode évite les frais importants de génie civil des tranchées, mais nécessite de nombreuses heures de travail de robots notamment pour le nettoyage du collecteur avant le gainage.

### **Informations supplémentaires ne figurant pas dans le préavis**

**Gainage par fibre de verre :** la méthode de gainage par fibre de verre est utilisée avec succès par la commune depuis 2007. Entre 1'200 et 1'700 m de conduites ont déjà été gainées depuis cette date. La durée de vie de la gaine est estimée entre 30 et 50 ans, ce qui prolonge de manière sensible la durée de vie du collecteur. Cette méthode est utilisée en Allemagne depuis 40 ans et semble faire ces preuves. En outre, elle présente l'avantage d'un coût trois fois inférieur à une réhabilitation par tranchée.

**Adéquation de l'intervention avec les travaux futurs :** le collecteur de la rue de la Plaine continuera à être utilisé lors du passage au séparatif prévu dans le cadre de la réhabilitation totale de la rue. Les frais engagés permettront de maintenir ce collecteur pour les eaux usées.

**Calendrier et nuisances :** les travaux à la Plaine sont prévus en automne 2013. Le calendrier précis sera discuté avec les acteurs concernés, notamment les commerçants, de manière à ce que le chantier apporte le moins de nuisances possibles. Une coordination sera également faite avec le chantier des Jordils. La durée totale du chantier devrait durer un peu plus d'un mois, mais la plus grande partie de ce temps consistera en des travaux de robotique sans nuisance sur le trafic et les piétons.

**Fonds d'épuration :** le crédit est financé par le fonds d'épuration qui est alimenté à raison de Fr. 1.80 par m<sup>3</sup> d'eau épurée, payés par les consommateurs d'eau. En 2012, la taxe d'épuration a permis d'affecter 2,023 mios de francs au fonds d'épuration.

**Précisions sur les chiffres :** les différences des montants entre les pages 3 et 6 s'expliquent de la manière suivante. Les factures de la première intervention de décembre 2012 ont été imputées au budget 2012 au poste d'entretien des collecteurs. STE estimait alors qu'il ne s'agissait que d'une opération ponctuelle. La dégradation de la situation a nécessité une intervention plus lourde et un crédit d'investissement. La réhabilitation par gainage est plus élevée de Fr. 5'500.- sur la page 6 en raison de l'engagement de moyens techniques supplémentaires. Enfin la remise en état des chemins d'accès et de la végétation n'avaient pas été prévus à la page 3.

## Conclusions

La commission vous recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter ce préavis.



Cédric Pillonel

Rapporteur